République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Jeudi 8 octobre 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BONNEROT, Maire.

Affichage et date de convocation : 01/10/2026

Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Excusés : 2

Conseillers présents : M Christian BONNEROT, M Jean-François LACROIX, Mme Sonia SŒUR, M Renaud FRETY, Mme Nathalie DURET-BIDELET, Mme Françoise PIERRON, Mme Isabelle NUGUES, Mme Carine TISSIER, Mme Sandrine GALAND, M Nicolas REY, M Alexandre GONDARD, Mme Marie JOURNET, M Alexandre SAUNIER.
Conseillers excusés : M Rémy TORT, M Julien DESBROSSES

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.
Sonia SOEUR est nommée secrétaire de séance.
Les points de l'ordre du jour sont examinés.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL :
Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE :
Néant

FINANCES COMMUNALES : délibérations 01 + 02
Le conseil, à l'unanimité, accepte le remboursement de factures d'achat de produits voirie et d'équipement à 2 employés communaux pour un montant total de 48.09 €.
Le conseil est informé qu'une provision de 5 000 € sera constituée sur le budget communal de l'exercice 2026 suite à un recours déposé par un administré contre la commune devant le tribunal administratif de Dijon concernant un litige lié à des nuisances sonores. Un avocat a été sollicité pour défendre la commune.

BATIMENT 13, PLACE DE LA MAIRIE : délibération 02
Suite à la fermeture du dépôt de pain, le bail du local commercial a été résilié au 30 septembre 2026. Le maire informe des démarches effectuées pour une remise en activité rapide. Des contacts ont été pris avec des professionnels qui procèdent à des études de faisabilité en amont de leur décision.
Le maire rappelle que le bâtiment ne dispose que d'un seul compteur électrique et un seul compteur d'eau et que de sous-compteurs ont été installés dans la partie commerciale. Cette situation engendre des problèmes d'indemnisation entre les 2 parties. Le conseil, valide à l'unanimité, l'avenant au contrat de location de la partie logement pour le règlement de provisions pour les charges locatives (électricité et eau) après reprise des compteurs correspondants au nom de la commune pour palier le coût trop onéreux d'installation d'un deuxième compteur ENEDIS et d'un deuxième compteur SAUR.

TRAVAUX EN COURS :
13, Place de la Mairie : des fenêtres ont été remplacées dans la partie logement
Sacristie : la porte a été remplacée
Tracteur-tondeuse : Son remplacement est envisagé suite à des pannes récurrentes et coûteuses. Un premier devis d'un montant de 22 668 € TTC est présenté.
Devis : plusieurs devis sont présentés et seront réexaminés ultérieurement après priorisation.

AMENAGEMENT LOCAL MODELE CLUB NEUVYSSOIS : délibération 04

Afin de permettre la réhabilitation d'un logement communal dans le local actuellement occupé par le Modèle Club Neuvyssois et le logement, situés 7 place de la Mairie, l'association sera transférée dans l'ancien local technique devenu vacant rue de Gueugnon après travaux. Le conseil valide, à l'unanimité, l'inscription des travaux de ce local associatif au titre du dispositif d'aide à l'investissement de l'année 2026 - 2ème dossier – à la CCEALS pour une subvention attendue de 3 000 €.

LOCAL AJN : délibération 05

Le conseil, valide, à l'unanimité la mise à disposition du garage communal, situé rue des écoles, à l'association AJN, pour le stockage de leur matériel.

ANCIENNE SALLE DES FETES :

Ce bâtiment a été en grande partie vidé par les associations utilisatrices afin de faciliter, le moment venu, l'étude d'une future rénovation.

REHABILITATION LOGEMENT COMMUNAL :

Les travaux de réhabilitation du logement communal, 7 place de la mairie, sont reportés sur le budget 2027.

CONVENTION MEDIATHEQUE 71 : délibération 06

Sonia SŒUR fait part des échanges avec Mme COLLIN, référente de la Médiathèque 71, et expose les grandes lignes de la convention. Celle-ci permettra d'accompagner le développement de la bibliothèque municipale et d'enrichir l'offre de livres et d'animations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise le maire à la signer.

Un rendez-vous sera sollicité auprès de la municipalité et de la bibliothèque de Gueugnon afin de poursuivre le partenariat, dans la continuité des liens et des échanges établis depuis plusieurs années entre les deux bibliothèques.

Un conventionnement sera également à envisager avec la CCEALS dans le cadre de l'intervention du Bibliobus.

ECOLE NICOLAS ROLLIN (projet RPI) :

L'effectif de l'école ayant atteint un seuil critique, Christian BONNEROT fait part de ses échanges avec « l'inspecteur » qui a vivement encouragé l'étude d'une nouvelle organisation sous la forme d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) afin de reporter la fermeture d'une classe inévitable.

Un courrier sous forme de sondage a été adressé à l'ensemble des parents d'élèves afin de recueillir les premiers avis sur le sujet.

Christian BONNEROT explique toute la complexité de l'organisation d'un RPI et la nécessité d'anticiper la réflexion en y associant les parents d'élèves.

Une réunion sera programmée avec les parents d'élèves afin d'échanger sur cette problématique.

NUMERISATION DE L'ETAT CIVIL :

Le maire expose les enjeux de la numérisation de l'état civil permettant de stocker et de gérer les documents de manière plus efficace et permettant un accès facile et rapide tout en sauvegardant le patrimoine.

Le Département de Saône-et-Loire va procéder de son côté à la numérisation des actes jusqu'en 1932. Des devis ont été sollicités pour la numérisation des années suivantes, à raison de 1 500 actes dans un premier temps.

LITIGES/AFFAIRES EN COURS :

ETANG DE BRIFFAUT :

Le maire fait le point sur la situation du dossier de l'étang de Briffaut et sur les difficultés rencontrées dans la poursuite des échanges avec le propriétaire. La municipalité souhaite reprendre le dialogue afin de poursuivre l'avancement du dossier.

PECHE ETANG DE BEAUCHAMP :
Le maire rend compte de la réponse au courrier qu'il a adressé à la société de pêche, pour exprimer ses inquiétudes sur la durée de l'assèchement de l'étang. Cet étang alimente le ruisseau situé en aval, utilisé pour l'abreuvement du bétail. L'étang sert également de réserve d'eau pour la lutte contre les incendies.
Les destinataires ont indiqué avoir pris note de ces préoccupations et qu'ils en tiendraient compte pour déterminer la durée de l'assèchement.

PROGRAMMATION CULTURELLE :
Jeudi 22/10 à 10h au Musée : exposition « La place des femmes dans l'agriculture aujourd'hui ».
Du 5/10 au 18/12 : cette exposition sera installée et visible à l'office du tourisme de GUEUGNON.

TELETHON :
Le dossier concernant l'inscription au Téléthon a été réceptionné en mairie. Le sujet sera abordé lors de la réunion des associations du 23 octobre.

DIVERS :
Bâtiment 11, place de la Mairie : une estimation financière avec les garages et le terrain attenants a été réalisée ; le conseil souhaite demander une deuxième estimation par une seconde agence pour cet ensemble immobilier communal.
Un lève-palette d'occasion à fixer sur le chargeur du tracteur sera acheté pour un montant de 600 €.
La date de la cérémonie des vœux de la municipalité est fixée au samedi 9/01/27 à 18h30 à la salle multi activités.
Les prochaines réunions de conseil seront les 26/11/26 et 28/01/27 à 20 h.
Fleurissement : Sonia SŒUR explique qu'étant donné le contexte exceptionnel de sécheresse et d'interdiction d'arrosage, seul le monument aux morts sera fleuri en chrysanthèmes cette fin d'année.
Embellissement du bourg pour les fêtes de fin d'année : Sonia SŒUR propose d'organiser des rencontres avec les membres du conseil municipal à partir de début novembre pour la fabrication de décorations.
Repas des aînés du 25/11/2026 : les invitations vont être envoyées à la mi-octobre.
Sonia SŒUR fait part d'une nouveauté pour 2027. L'organisation d'un après-midi printanier autour d'une pause gourmande et de jeux est à l'étude pour les aînés de la commune.
Entretien du cimetière : Sonia SŒUR rappelle que le désherbage du cimetière par une partie de la municipalité sera effectué le samedi 10 octobre de 8h30 à 12h. Des robinets ayant été laissés ouverts pendant la période estivale, des robinets à poussoir seront installés pour limiter le gaspillage d'eau.
Terrain de pétanque : Carine TISSIER signale que les bancs nécessitent une réparation. De plus, le terrain de pétanque devient vétuste et nécessite d'être refait. Les poteaux en béton retirés lors des travaux d'enfouissement des réseaux dans le bourg pourront, après étude, être réutilisés pour le remplacement des poteaux en bois existants.
Boîte à livres : Marie JOURNET assurera la gestion de la boîte à livres. Elle propose, d'une part, d'étudier la possibilité d'utiliser le local de la bascule pour y déposer des livres et, d'autre part, d'organiser une visite sur place avec Sonia SŒUR pour examiner cette possibilité.
Devis pour les ordinateurs de l'école Nicolas ROLLIN : Alexandre SAUNIER fait part des devis réalisés par SYNTAXE ERREUR pour l'installation du logiciel « PRINTUX 9 » sur les ordinateurs des élèves et des enseignantes.
La municipalité accepte à l'unanimité de procéder à l'adhésion à l'association SYNTAXE ERREUR pour la somme de 50 €. Cette adhésion est nécessaire pour bénéficier des services de SYNTAXE ERREUR.
L'achat de deux ordinateurs pour l'équipe enseignante est également approuvé par les membres du conseil.
Le total de cette dépense s'élève à 1 077 € TTC (adhésion comprise).

Réunion SYDESL : Alexandre SAUNIER fait un résumé de la réunion à laquelle il a assisté le 8/10/26.

Point sur les associations neuvyssoises par Renaud FRETY :
L'association MOTO CLUB a annoncé l'arrêt de son activité.
L'assemblée générale de l'association L'Ecole en Fêtes a eu lieu. Alexandre SAUNIER conserve la présidence.
Les vestiaires de l'ASN prennent forme et les travaux avancent grâce aux bénévoles.
La commission ASSOCIATIONS SPORT CULTURE se réunira le jeudi 19/11/26.

Gestion du cimetière : Christian BONNEROT, le maire, annonce qu'un groupe de travail relatif au cimetière se réunira avant la Toussaint, pour poursuivre les travaux de gestion du cimetière, notamment la procédure de reprise de concessions. Dans le cadre de cette démarche, un affichage des concessions à reprendre sera effectué au cimetière pour la Toussaint.

Travaux enfouissement des réseaux : Jean-François LACROIX informe du début des travaux pour cette fin d'année. Ils auront lieu depuis le n°1 de la rue des écoles jusqu'au cimetière, rue de Digoin. Des feux de circulation seront installés pour sécuriser la zone. Les poteaux ciments retirés seront conservés.
Elagage des haies : quelques secteurs sur la commune nécessitant un entretien des haies ont été repérés afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Des courriers seront adressés aux propriétaires concernés pour les inviter à procéder à l'élagage.
Commission Communication : Jean-François LACROIX réunira la commission communication le mardi 20/10/2026 à 18h afin de lancer la préparation du bulletin municipal.
Commission Affaires scolaires : une réunion est programmée le 29/10 à 18h30. (Confirmation à demander et voir si c'est celle qui aura lieu avec les parents d'élèves…)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 12 novembre 2026.

Le Maire,
Christian BONNEROT

MAIRIE DE NEUVY-GRANDCHAMP
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Saône et Loire)

La Secrétaire de séance,
Sonia SŒUR.